

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 13 AVRIL 2015 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le Maire William Steinberg, Madame La Conseillère Karen Zajdman, Messieurs les Conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Richard Sun, Directeur Général et Pierre Tapp, Greffier, qui prend note des délibérations.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Maire déclare la séance ouverte à 20h03.

#### **1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Un citoyen a déposé une pétition au conseil.

2015-065

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

Adoptée

2015-066

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT;**

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 mars 2015, la séance extraordinaire du conseil municipal du 16 mars 2015 et la séance extraordinaire du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2015 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2015-067

#### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO.814 RELATIF A L'ENTRETIEN PAYSAGER, LE JARDINAGE ET LE TERRASSEMENT PAR UN ENTREPRENEUR PRIVÉ**

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Warren Budning qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 814 relatif à l'entretien paysager, le jardinage et le terrassement par un entrepreneur privé.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 814 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2015-068

#### **ADOPTION – RÈGLEMENT N° 795-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.795 CONCERNANT LES NUISANCES**

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 795-4 a été donné lors de la séance spéciale du 1<sup>er</sup> mars 2015 et que les membres du Conseil ont reçu une

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 795-4 modifiant le règlement no.795 concernant les nuisances.

Adoptée

2015-069

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 9 MARS 2015**

---

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le Greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 9 mars 2015.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le Greffier.

2015-070

### **DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT ZONAGE NUMÉRO 727, ART.6.3.2, POUR PERMETTRE LA MARGE DE REcul GAUCHE A 2.16M (7.09 PIEDS) DE LA LIGNE DU LOT AU LIEU DE 3.61M (11.85 PIEDS) AFIN DE LÉGALISER LE REcul EXISTANT ET PERMETTRE UN AGRANDISSEMENT À UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU **63 CHEMIN STRATFORD**, LOT NO.: 2 088 928, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT SUR LES PIIA NUMÉRO 775) (RÈGLEMENT CONCERNANT LES EXEMPTIONS DE MINEURE NUMÉRO 18 G-0005)**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des demandes de dérogations mineures du Règlement de zonage numéro 727, art. 6.3.2 pour permettre la marge de recul gauche à 2.16m (7.09 pieds) de la ligne du lot au lieu de 3.61m (11.85 pieds) afin de légaliser le recul existant et permettre un ajout à une maison unifamiliale détachée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 9 mars 2015, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour la propriété située au 63, Chemin Stratford sur le lot no. 2 088 928, Zone RA-1.

Adoptée

2015-071

### **DEMANDE POUR UN AGRANDISSEMENT DANS LA COUR LATÉRALE À UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE (AVEC UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT DANS LA COUR LATÉRALE) AU **63, CHEMIN STRATFORD**, LOT NO. : 2 088 928, ZONE RA-1(RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT SUR LES PIIA NUMÉRO 775)**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver un agrandissement dans la cour latérale à une maison unifamiliale détachée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

au 63, Chemin Stratford et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 9 février 2015 soit **approuvé conditionnellement**. Les modifications sont partiellement conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que la condition suivante soit remplie :

- Les plans soient révisés à respecter la marge latérale droite et soumis au département de l'aménagement urbain pour révision et possibilité d'approbation.

Adoptée

2015-072

**DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DEROGATION MINEURE AU REGLEMENT ZONAGE 727, ART. 6.3.2., POUR PERMETTRE LA MARGE DE REcul DROITE A 1,92M (6.3 PIEDS) DE LA LIGNE DE LOT AU LIEU DE 3,13M (10.27 PIEDS) POUR PERMETTRE LA MARGE DE REcul GAUCHE A 4.66M (15.29 PIEDS) DE LA LIGNE DE LOT AU LIEU DE 6.1M (20 PIEDS) ET POUR PERMETTRE LA MARGE DE REcul ARRIERE A 5.56M (18.24 PIEDS) DE LA LIGNE DE LOT AU LIEU DE 7.74M (25.39 PIEDS) POUR LEGALISER LES MARGES DE REcul EXISTANTES, AU **2 CHEMIN BRIARDALE**, LOT NUMERO. : 2 090 008 ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE 727) (RÈGLEMENT SUR LES PIA NUMÉRO 775) (RÈGLEMENT CONCERNANT LES EXEMPTIONS DE MINEURE # 18 G-0005)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des demandes de dérogations mineures du Règlement de zonage numéro 727, art. 6.3.2, pour permettre la marge de recul droite à 1,92m (6.3 pieds) de la ligne de lot au lieu de 3,13m (10.27 pieds) pour permettre la marge de recul gauche à 4.66m (15.29 pieds) de la ligne de lot au lieu de 6.1m (20 pieds) et pour permettre la marge de recul arrière a 5.56m (18.24 pieds) de la ligne de lot au lieu de 7.74m (25.39 pieds) pour légaliser les marges de recul existantes à une maison unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 9 mars 2015, a recommandé **d'approuver** la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour la propriété située au 2, Chemin Briardale sur le lot no. 2 090 008, Zone RA-1.

Adoptée

2015-073

**DEMANDE POUR UN AGRANDISSEMENT À UNE MAISON UNIFAMILIALE PAR L'AJOUT D'UN 2<sup>EME</sup> ÉTAGE SUR L'EMPREINTE EXISTANTE SUR LE LOT NUMÉRO 2 090 008 AU **15, CHEMIN HEATH**, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT SUR LES PIA NUMÉRO 775)**

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations pour l'approbation d'un agrandissement à une maison unifamiliale par l'ajout d'un 2<sup>eme</sup> étage sur l'empreinte existante d'une maison unifamiliale détachée située au 15, Chemin Heath et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 9 mars 2015 soit **approuvé conditionnellement**. Les modifications sont partiellement conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que les conditions suivantes soient remplies :

- L'agrandissement comportera un toit en mansarde (tout comme le toit existant);
- Les fenêtres de l'agrandissement soient en lucarnes;
- L'épaisseur du revêtement extérieur soit conforme au règlement du zonage.

Adoptée

2015-074

### **APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MARS 2015**

---

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de mars 2015 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 27 mars 2015, au montant de 6, 089,732.08 \$, est par la présente approuvée (396,177.92 \$ pour les chèques et 5, 693,554.16 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2015-075

### **DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER AU CONSEIL MUNICIPAL POUR ACTIVITÉS D'ÉLECTIONS EN 2014**

---

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le Greffier dépose le rapport du Trésorier au conseil municipal pour activités d'élections en 2014 en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Le conseil prend acte du dépôt dudit rapport par le Greffier.

2015-076

### **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU PARC APPLEWOOD**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour la réfection du parc Applewood;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 30 mars 2015, celle de 1606769 Canada Inc. (Pépinière Mascouche Enr.) est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par la Conseillère Karen Zajdman, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE, le contrat pour la réfection du parc Applewood soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

1606769 CANADA INC. (PÉPINIÈRE MASCOUCHE ENR.)

Réfection du parc Applewood

(tel que spécifications documents d'appel d'offres) :

Phase 1 :	\$ 63 795.00
Phase 2 :	\$ 12 180.00
Contingences 10% :	\$ 7 597.50
T.P.S. 5% :	\$ 4 178.63
T.V.Q. 9.975% :	\$ 8 336.36
GRAND TOTAL :	<u>\$ 96 087.49</u>

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Le certificat du trésorier n° 15-12, daté du 8 avril 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2015-077

### **ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES # HA-12-14 – CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES TECHNIQUES POUR EFFECTUER DE LA PROGRAMMATION EN LANGAGE APEX**

---

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE, la Ville ne donne pas suite à l'appel d'offres # HA-12-14 – contrat pour la fourniture de services techniques pour effectuer de la programmation en langage apex.

Adoptée

2015-078

### **APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport du gestionnaire des loisirs du département des services communautaires et des loisirs, daté du 25 mars 2015, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols blancs étudiants;

Il est proposé par le Conseiller Warren Budning, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer d'ajouter à la liste le nom de Megan Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols blancs étudiants tel que décrits sur la liste amendée incluant le nom de Megan Goldwax pour le département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

*Le Conseiller Michael Goldwax s'est abstenu de participer aux discussions, de voter ou de tenter d'influencer le vote considérant qu'il a un lien de parenté proche avec deux personnes faisant parties de la liste des employés cols blancs étudiants pour le Centre Communautaire (sa fille et son fils).*

Adoptée

2015-079

### **APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport du gestionnaire des loisirs du département des services communautaires et des loisirs, daté du 25 mars 2015, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols bleus étudiants,

Il est proposé par le Conseiller Warren Budning, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols bleus étudiants tel que décrits sur la liste pour le département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2015-080

### **APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport du Directeur des travaux publics, daté du 2 avril 2015, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols bleus auxiliaires,

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols bleus auxiliaires tel que décrits sur la liste pour le département des travaux publics, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2015-081

### **APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE MME SYLVIE FILIATRAULT À TITRE D' "AGENT DE BUREAU - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DE L'INSPECTION DES BÂTIMENTS & SÉCURITÉ PUBLIQUE"**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un agent de bureau, pour le remplacement temporaire d'un congé de maternité;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, le chef de section du service de l'aménagement urbain et de l'inspection des bâtiment, et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche de **MME SYLVIE FILIATRAULT** pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2006-344 délègue conjointement au directeur général et au directeur des ressources humaines le pouvoir d'embaucher du personnel cadre temporaire et des employés temporaires pour un mandat à terme fixe d'une durée de moins de cinq cent vingt (520) heures;

CONSIDÉRANT QUE **MME SYLVIE FILIATRAULT** débutera son assignation le 13 avril 2015;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'APPROUVER l'embauche temporaire de **MME SYLVIE FILIATRAULT** à titre d' "AGENT DE BUREAU - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DE L'INSPECTION DES BÂTIMENTS & SÉCURITÉ PUBLIQUE" pour débuter au plus tard le 20 avril 2015, pour une période n'excédant pas le 27 mai 2016, sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead; et

QUE le certificat du trésorier no 15-13, daté du 8 avril 2015, a été émis par le trésorier et atteste que les fonds sont disponibles pour cette Adoptée

Adoptée

### **2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune question.

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2015-082

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Warren Budning, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20h35.

Adoptée

(s) William Steinberg  
Dr William Steinberg, Maire

(s) Pierre Tapp  
Me Pierre Tapp, Greffier